

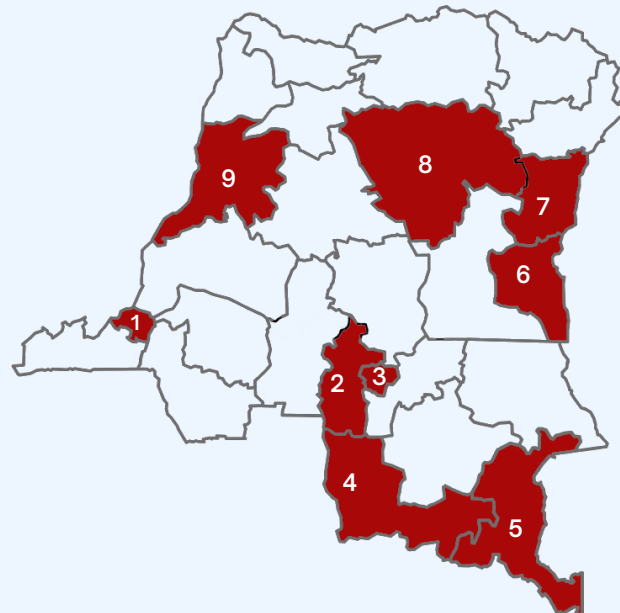
PARLONS ÉLECTIONS



EDITION N° 15
31 OCT. – 6 NOV. 2022

ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

- 1 Kinshasa
- 2 Kasai-Central
- 3 Kasai-Oriental
- 4 Lualaba
- 5 Haut-Katanga
- 6 Sud-Kivu
- 7 Nord-Kivu
- 8 Tshopo
- 9 Equateur

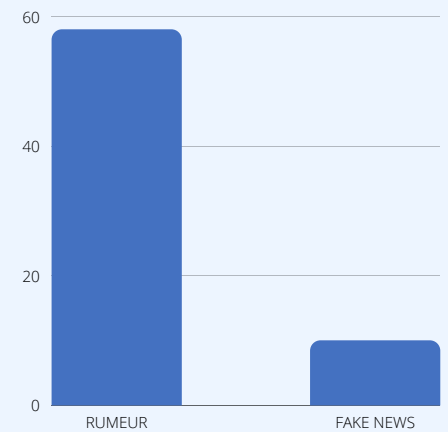


A propos du bulletin

Ce bulletin répond aux rumeurs qui circulent dans les communautés, en ligne et sur les plateformes de médias sociaux autour des élections et du processus électoral en RDC.

La collecte se fait sur le terrain par les Commissions Diocésaines Justice et Paix (CDJP) de neuf provinces, et en ligne sur les réseaux sociaux et les sites web par NEXT CORP et CONGO CHECK.

ANALYSE DES CATÉGORIES DES COMMENTAIRES COLLECTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ



La majorité de feedbacks collectés durant cette période sont des rumeurs dont 58 et 10 fausses informations.

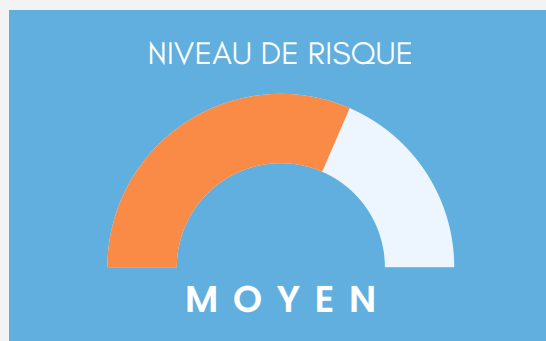
Rumeur #1

Récoltée à Kinshasa

“ La CENI a écarté les techniciens expérimentés pour aller faire la contre-vérification des kits d'enrôlement en Corée. Elle a plutôt envoyé les conseillers des cabinets inexpérimentés.



Discussion communautaire



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« Cette déclaration est non fondée. Les techniciens, informaticiens et les concepteurs du logiciel d'enrôlement des électeurs sont actuellement à Séoul aux usines de Myru (NDLR : Myru Systems est la firme coréenne qui a remporté l'appel d'offres de la CENI) », affirme Jean Baptiste Itipo, directeur de communication à la CENI.

« Ils sont accompagnés de tous les responsables de la direction informatique » et de techniciens informaticiens rattachés au Cabinet de la CENI, précise le cadre de la CENI. Selon Nestor Maroyi, chargé de sensibilisation à la CENI et expert électoral, « il s'agit des professionnels qui ont des notions très poussées en informatique et de développement des applications. Ils peuvent avoir de différentes tâches qui ne sont pas forcément liées à l'informatique telles que la logistique et les finances... »



Rumeur #2

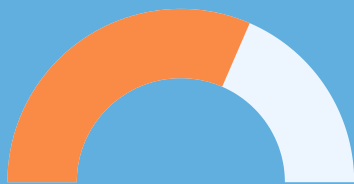
Récoltée au Nord-Kivu

Les communautés du Nord-Kivu doivent tout faire pour se mobiliser et se soulever contre le plan d'intégrer les leaders tutsis à la candidature pour les élections de 2023, afin qu'ils trouvent une voie d'entrée pour diriger et dominer les autres communautés de la province.



Discussion communautaire

NIVEAU DE RISQUE



MOYEN

RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Le critère principal pour voter ou être candidat aux élections en RDC est d'abord d'être un ressortissant congolais.

« La loi autorise les citoyens à dénoncer toute personne de nationalité étrangère qui se fait enrôler, en présentant les preuves. L'annulation de l'enrôlement d'une personne peut être ainsi obtenue de cette façon-là. C'est pourquoi on affiche la liste album (NDLR : la liste des personnes enrôlées) aux centres d'identification et d'enrôlement des électeurs de la CENI », rappelle le chargé de la sensibilisation de la CENI, Nestor Maroyi.

L'article 9, tel que modifié par l'article 1er de la Loi n° 11/003 du 25 juin 2011 modifiant la Loi n° 06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales, fixe les conditions d'éligibilité et d'inéligibilité pour les candidats à la présidentielle. Nul n'est éligible s'il ne remplit les conditions suivantes :

- Être de nationalité congolaise
- Avoir l'âge requis à la date de clôture de dépôt de candidature ;
- Jouir de la plénitude de ses droits civils et politiques ;
- Ne pas se trouver dans un cas d'exclusion prévue par la présente loi ;
- Avoir la qualité d'électeur ou se faire identifier et enrôler lors du dépôt de sa candidature ;
- Avoir un niveau d'études requis ou justifier d'une expérience professionnelle avérée dans l'un des domaines suivants : politique, administratif, économique ou socioculturel

Les conditions requises pour l'enrôlement des électeurs sont semblables. L'article 8 tel que modifié par l'article 1er de la Loi n° 16/007 du 29 juin 2016 modifiant et complétant la Loi n° 04/028 du 24 décembre 2004 portant identification et enrôlement des électeurs en République Démocratique du Congo, revient sur les conditions à remplir pour être éligible à l'enrôlement des électeurs, notamment être de nationalité congolaise, être âgé de 18 ans révolus à la date du dernier scrutin du cycle électoral, jouir de ses droits civils et politiques, etc.

Par conséquent, tout Congolais et toute Congolaise qui réunit ces conditions a le droit de se faire identifier et enrôler et personne ne peut l'en empêcher.



Rumeur #3

Récoltée au Nord-Kivu

” Enrôlement des électeurs : le nombre de sièges par circonscription sera proportionnel au nombre d'électeurs qui se sont fait enrôler.



Discussion Whatsapp



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« La loi fixe le nombre des sièges proportionnellement au nombre de personnes enrôlées de la circonscription. C'est après l'enrôlement des électeurs que le nombre des personnes enrôlées sera connu et traduit en sièges », explique Nestor Maroyi, chargé de sensibilisation à la CENI et expert électoral.

C'est pourquoi si les citoyens veulent bénéficier de plus de représentants dans les Assemblées provinciales et nationale pour leur circonscription, ils doivent sensibiliser leurs pairs à s'enrôler massivement.

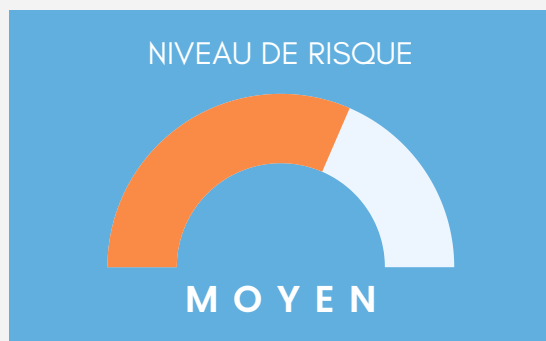
Rumeur #4

Récoltée à Kinshasa

“ L'argent pour organiser les élections, on en a utilisé pour acheter des avions de combat pour les FARDC.



Twitter



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« Aucun avion de combat n'a été acheté par le gouvernement congolais avec les fonds prévus pour les élections. Les deux avions perçus dimanche 6 novembre et lundi 7 novembre au Nord-Kivu lors de l'opération de reconnaissance du terrain sont des anciens avions de chasse dont dispose la RDC », selon des informations obtenues de sources militaires citées par actualite.cd, le 8 novembre 2022 mais qui préfèrent rester anonymes. Le Premier ministre Sama Lukonde a réitéré, mardi 1er novembre dernier, « la détermination de son gouvernement d'organiser les élections avant la fin de l'année 2023 assortie des garanties financières ».

Lors du conseil des ministres du vendredi 4 novembre, le ministre des Finances, Nicolas Kazadi, a affirmé qu'un paiement de l'ordre de 116,3 millions USD a été effectué au profit de la CENI comptant pour la dotation des mois de septembre et octobre 2022. À ce jour, la CENI a perçu 414,6 millions USD sur une prévision annuelle de 648,5 millions USD.


En prévision des élections, la CENI a procédé à la formation des formateurs de niveau 1 pour la révision des listes électorales. L'opération d'enrôlement des électeurs devrait commencer en décembre, le premier lot de kits électoraux arrivant en RDC le 18 octobre 2022 en présence du Rapporteur du bureau de la CENI, Patricia Nseyá, selon les informations partagées par la cellule de communication de la CENI.

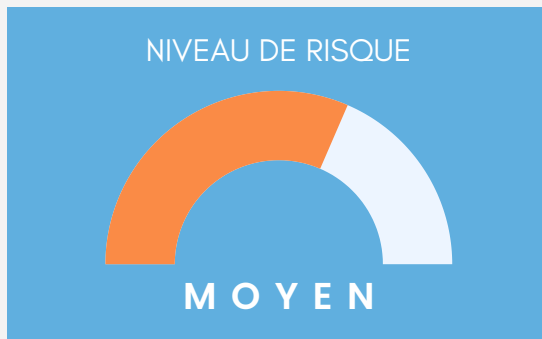


Rumeur #5

Récoltée au Nord-Kivu

” Dans son allocution prononcée à la RTNC, le Président Félix Tshisekedi a évoqué l'idée de reporter les élections comme la guerre bat son plein dans l'Est du pays.

 Facebook



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Le jeudi 3 novembre 2022, le président de la République Félix Tshisekedi a prononcé un discours à la nation sur les antennes de la RTNC. Cependant, aucun élément de son discours n'a évoqué les élections prévues en décembre 2023. Le discours était axé sur l'agression et l'occupation d'une partie de la province du Nord-Kivu par le groupe rebelle M23, listé comme « groupe terroriste » par le gouvernement, qui l'accuse de recevoir un appui massif du Rwanda.

Il est important de noter qu'un communiqué de presse publié par le ministère de la Communication et des Médias le 25 octobre 2022 avait cité la paix et la stabilité comme une condition pour des élections crédibles et paisibles en 2023. Le communiqué indique que « la République Démocratique du Congo prend a témoin a la communauté internationale et rappelle à la face du monde que la paix et la stabilité dans sa partie Est sont nécessaires pour la bonne tenue des élections en 2023 ».



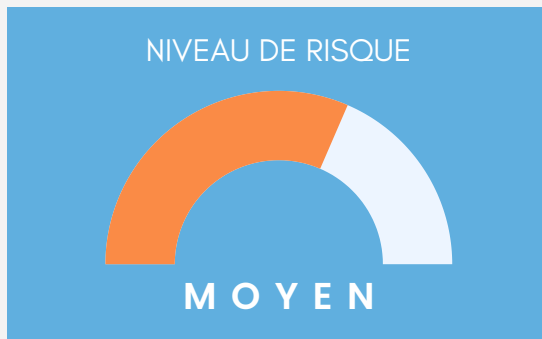
Rumeur #6

Récoltée au Nord-Kivu

“ Possible “report” des élections pour 2024 : Fayulu appelle à un dialogue et une transition sans Félix Tshisekedi.



Discussion Whatsapp



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

La question a été évoquée par Martin Fayulu Madidi, candidat à l'élection présidentielle de 2018 en République démocratique du Congo lors d'un entretien avec France24 le 27 octobre 2022.

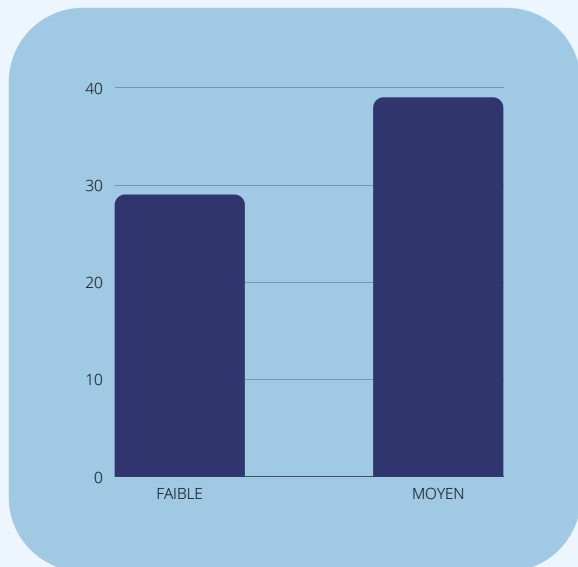
« Il faudra absolument avoir les élections en 2023. Les experts disent que ce ne sera pas possible d'avoir des élections correctes et impartiales à temps, nous ne voulons pas de glissement. Quand on ne dit pas 'pas de glissement', cela veut dire que comme Tshisekedi a prêté serment le 24 janvier 2019 (...), le 23 janvier 2024, il doit partir. Maintenant d'après l'avis des experts, nous pouvons retarder les élections pendant un délai allant de 1 à 3 mois, mais pas au-delà de 4 mois puisque nous suivons la Constitution. Cette dernière, dans son article 75, nous dit qu'en cas d'empêchement pour le poste de président de la République, il est tenu d'être remplacé par le président du Sénat. Ce dernier a 3 mois pour organiser les élections. S'il n'arrive pas dans 3 mois, on lui ajoute 1 mois, ce qui fait 4 mois », a affirmé Martin Fayulu dans cet entretien en soulignant que « le 23 janvier 2024 à minuit, Félix Tshisekedi doit partir (...) ».

De leur côté, le gouvernement et la CENI réaffirment leur volonté et leur détermination pour organiser les élections dans le respect du délai constitutionnel.

Dans une interview accordée à actualite.cd le 15 juillet 2022 Denis Kadima, président de la CENI, avait expliqué que, « même s'il y a des décalages, nous essayons de les combler en multipliant les efforts, en augmentant le nombre de gens, car, nous sommes toujours dans la logique des élections dans le délai constitutionnel ».

ANALYSE

Niveau de risque

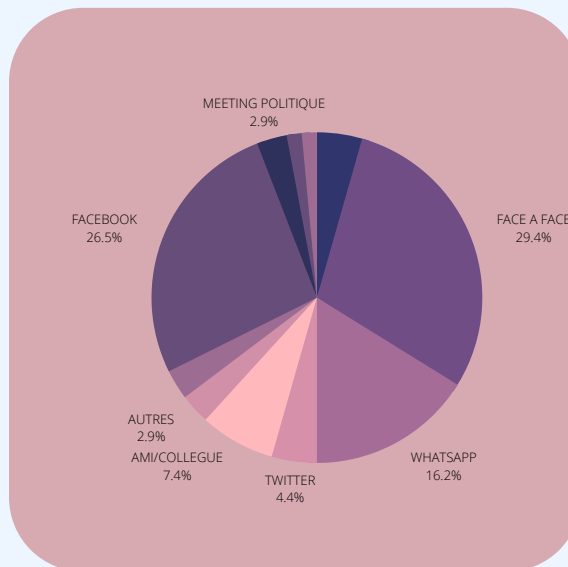


Du 31 octobre au 06 novembre 2022, nous avons collecté 68 rumeurs dans 6 provinces parmi les 9 ciblées par le projet. De ces rumeurs, 33 proviennent en ligne sur médias sociaux dont 18 sur Facebook, 11 sur WhatsApp, 3 sur Twitter et 1 sur Instagram ; et 35 proviennent de la collecte hors ligne parmi lesquelles 2 de tables rondes, 2 de meeting politique et 1 de clubs d'écoute.

De ces rumeurs, 29 ont un niveau de risque faible et 39 un niveau moyen de risque.

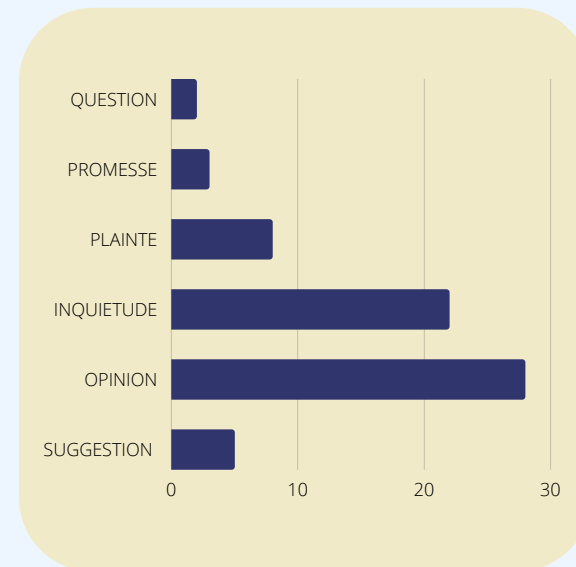
Les rumeurs abordées dans ce numéro ont été triées parmi celles qui nécessitent une explication pour faciliter la compréhension du processus électoral par la population.

Canal de partage des commentaires



Pour cette période, nous avons trouvé que les discussions en face à face ont été le canal qui a plus été utilisé pour partager les rumeurs qui circulent autour des élections en République Démocratique du Congo avec 20 feedbacks. Suivi de Face Book avec 18 feedbacks et WhatsApp 11.

Type de Commentaire



28 feedbacks collectés pendant cette période reflètent les opinions et faits personnels divers, 22 inquiétudes, 8 plaintes, 5 suggestions et 2 questions.



**Vous voulez nous
donner votre avis,
vous impliquer ou
partager des données ?**

Nous aimons discuter !

Contact:
Thérèse Ntumba

✉ info@actualite.cd

☎ +243 971 189 467

PARLONS ÉLECTIONS

EDITION N° 15

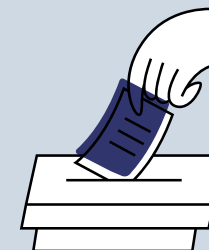
31 OCTOBRE - 6 NOVEMBRE 2022

Consulter également :



Parlons élections :
les éditions précédentes:

<https://lokutamabe.com/>



Ce bulletin est produit par Kinshasa News Lab avec l'appui technique d'Internews dans le cadre du programme Media Sector Development Activity (MSDA)

Date de publication : 15 Novembre 2022

